### CHAMBRE 2 ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 08/04/2025

Page: 1/5

Date: 26/03/2025

tenue sous la présidence de Monsieur DE SAINT-EXUPERY DE CASTILLON, assisté(e)

de Madame GENTY et Monsieur AUBRY, Conseillers

En présence de Madame DUCHESNE, Rapporteure publique

Madame SANTERRE, Greffière

#### 09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2201077	RAPPORTEUR: Monsieur François DE SAINT-EXUPERY DE CASTILLON	
Titre de l'affaire	M. Laurent B. demande l'annulation de l'arrêté n° DP 64 249 21B0056 du 7 février 2022 par lequel le maire de Guéthary s'est opposé à sa déclaration préalable en vue de la création d'un portail, ensemble la décision de rejet du recours gracieux du 22 avril 2022.		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur B. Laurent	Monsieur B.Laurent	
Défendeur	COMMUNE DE GUETHARY	PECASSOU LOGEAIS AVOCATS (Cour)	
02)	DOSSIER N° 2201716	RAPPORTEUR: Monsieur François DE SAINT-EXUPERY DE CASTILLON	
Titre de l'affaire	Mme Sandy D. conteste le certificat d'urbanisme négatif n° CUb 064 s	24 21 P0005 delivré par le préfet des Pyrénées-Atlantiques le 27 juin 2022.	
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame D. Sandy	Madame D. Sandy	
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	PREFET	
03)	DOSSIER N° 2300271	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY	
Titre de l'affaire	Mme Solange C. demande l'annulation de l'arrêté du Président du Co congé de maladie ordinaire du 05/09/22 au 01/01/2023, ensemble la	nseil départemental des Landes en date du 26 septembre 2022 l'a plaçant en lécision implicite de rejet de son recours gracieux.	
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame C. Solange	Maître GRIMAUD Zelda (Cour)	

# CHAMBRE 2 ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 08/04/2025

Page: 2/5

Date: 26/03/2025

#### <u>09 heures 00</u>

04)	DOSSIER N° 2202435	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	Mme Solange C. demande l'annulation de l'arrêté du 18 mai 2022 pordinaire du 02/05 au 04/09/2022, ensemble la décision implicite de	ar lequel le conseil départemental des Landes l'a placée en congé de maladie rejet de son recours gracieux.
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame C. Solange	Maître GRIMAUD Zelda (Cour)
Défendeur	DÉPARTEMENT DES LANDES	SCP LYON-CAEN, THIRIEZ
05)	DOSSIER N° 2301365	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Fitre de l'affaire	Mme Solange C. demande l'annulation de l'arrêté du 29 décembre 2 maladie ordinaire du 02/01/2023 au 19/02/2023, ensemble la décision	2022 par lequel le conseil départemental des Landes l'a placée en congé de on implicite de rejet de son recours gracieux.
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame C.Solange	Maître GRIMAUD Zelda (Cour)
Défendeur	DÉPARTEMENT DES LANDES	SCP LYON-CAEN, THIRIEZ
06)	DOSSIER N° 2202946	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire		
Titre de l'affaire		
Titre de l'affaire Demandeur	65 (SMTD 65) a considéré que sa rechute n'était pas imputable au s	re 2022 par laquelle le Président du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets service et l'a ainsi placée en congé de maladie ordinaire depuis le 20 juin 2022 Représentants des parties Maître MARCEL Jean-William (Cour)

# CHAMBRE 2 ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 08/04/2025

Page: 3/5

Date: 26/03/2025

### <u>09 heures 00</u>

07)	DOSSIER N° 2400209	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY	
Titre de l'affaire	Mme Fabienne S. demande l'annulation de l'arrêté n° 2023418 du 28 novembre 2023 par lequel le Président du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets 65 (SMTD 65) l'a admise à la retraite pour invalidité		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame S. Fabienne	Maître MARCEL Jean-William (Cour)	
Défendeur	SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS 65	SELARL SOULIE MAUVEZIN (Cour)	
08)	DOSSIER N° 2101254	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY	
Titre de l'affaire	Mme Fatima I. demande l'annulation des contraintes émises par Pôle Emploi Nouvelle Aquitaine le 26 mars 2021 en vue du recouvrement de la somme de 4 305,98 euros au titre de sa formation à l'INFA du 19 août 2019 au 17 janvier 2020 et de la somme de 2 596,02 euros pour la période du 1er avril 2020 au 31 mai 2020 (1 035,05 euros) et du 18 janvier 2020 au 31 mars 2020 (1 560,97 euros)		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame I. Fatima	Madame I. Fatima	
Défendeur	FRANCE TRAVAIL NOUVELLE AQUITAINE		
09)	DOSSIER N° 2103043	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY	
Titre de l'affaire	L'association Action Jeunesse Innovation et Réinsertion (AJIR) demande à l'Etat l'indemnisation de ses préjudices qu'elle estime à 128 433,02 € en réparation de l'autorisation de licencier M. Martinez annulée par jugement du tribunal de céans du 15/12/2020		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	ASSOCIATION ACTION JEUNESSE INNOVATION ET REINSERTION Maître KAROUBI Michèle		
Défendeur	MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI		
	DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS		

# CHAMBRE 2 ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 08/04/2025

Page: 4/5

Date: 26/03/2025

#### <u>09 heures 00</u>

10)	DOSSIER N° 2200226	RAPPORTEUR:	Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire	La société d'assurances mutuelles MAIF et M. Jon E. demandent la condamnation du SDIS 64 à les indemniser des préjudices consécutifs à l'incendie du 20/02/2019 de la propriété de M. E. () à Urrugne		
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	SOCIETE MAIF	Maître JAMBON	Géraldine (Cour)
	Monsieur E. Jon	Maître JAMBON	Géraldine (Cour)
Défendeur	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES PYRENEES ATLANTIQUES	SELARL PHELIF	& ASSOCIES
11)	DOSSIER N° 2200579	RAPPORTEUR:	Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire	M. Abdelhafid BEKKALI demande la condamnation de Pole Emploi à à sa réclamation préalable du 3 janvier 2022	'indemniser de ses o	differents chefs de préjudice ensemble l'annulation du rejet implicité
Titre de l'affaire		'indemniser de ses d Représentants	
	à sa réclamation préalable du 3 janvier 2022		•
Demandeur	à sa réclamation préalable du 3 janvier 2022  Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	à sa réclamation préalable du 3 janvier 2022  Nom des parties  Monsieur B. Abdelhafid	Représentants	des parties
Demandeur Défendeur 12)	à sa réclamation préalable du 3 janvier 2022  Nom des parties  Monsieur B. Abdelhafid  FRANCE TRAVAIL NOUVELLE AQUITAINE	Représentants Maître MOURA H RAPPORTEUR:	des parties Henri (Cour)  Monsieur Lilian AUBRY
Demandeur Défendeur 12)	à sa réclamation préalable du 3 janvier 2022  Nom des parties  Monsieur B. Abdelhafid  FRANCE TRAVAIL NOUVELLE AQUITAINE  DOSSIER N° 2200896  M. Yves P. demande l'annulation de la délibération du 28 février 2022	Représentants Maître MOURA H RAPPORTEUR:	des parties Henri (Cour)  Monsieur Lilian AUBRY  eil Municipal de la Commune de
Demandeur Défendeur 12)	à sa réclamation préalable du 3 janvier 2022  Nom des parties  Monsieur B. Abdelhafid  FRANCE TRAVAIL NOUVELLE AQUITAINE  DOSSIER N° 2200896  M. Yves P. demande l'annulation de la délibération du 28 février 2022  LABASTIDE-MONRÉJEAU a approuvé le Plan Local d'Urbanisme.	Représentants Maître MOURA H RAPPORTEUR: par laquelle le Cons	des parties Henri (Cour)  Monsieur Lilian AUBRY  eil Municipal de la Commune de  des parties

# CHAMBRE 2 ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 08/04/2025

Page: 5/5

Date: 26/03/2025

#### <u>09 heures 00</u>

13)	DOSSIER N° 2301857	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire	par le maire de Ciboure à la SARL SAGEC ATLANT	on de l'arrêté de permis de construire PC 64 189 22B0027 délivré le 20/2/2023 IQUE pour la construction de 7 logements dont 2 villas individuelles et 5 logement collectifs sociaux su ntenia ensemble le rejet du 19/6/2023 de leur recours gracieux du 11/4/2023
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur V. Denis	Maître JAMBON Géraldine (Cour)
	Madame R. Argine	Maître JAMBON Géraldine (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE CIBOURE	PECASSOU LOGEAIS AVOCATS (Cour)
	SARL SAGEC ATLANTIQUE	SELARL CHAPON & ASSOCIÉS (Cour)
14)	DOSSIER N° 2302531	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY
	de séjour  Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame K. ÉPOUSE H.Hanane	Maître BORDES Philippe
Défendeur	PRÉFECTURE DES LANDES	
15)	DOSSIER N° 2303302	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire	• Mme Nourou B. demande au Tribunal d'annuler l'arrêté du préfet des Hautes-Pyrénées en date du 30 novembre 2023 portant refus de titre de séjour, obligation de quitter le territoire avec un délai de départ volontaire et fixant le pays de renvoi	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B. Nourou	Maître BAZIN Carine (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	

Arrêté le 26/03/2025 Le président du tribunal